

REGLEMENT

ORGANISATION

Conformément aux règles techniques et de sécurité des rallyes sur routes ouvertes 27-06-2011 V2, Articles R331-18 à R331-45 du Code du Sport, Articles A331-16 à A331-21 du Code du Sport (arrêté du 7 août 2006), Articles A331-32 du Code du Sport (arrêté du 27 octobre 2006), circulaire du 27 novembre 2006, instruction du 19 octobre 2006, l'association Auto-club du Marquenterre organise un rallye historique et touristique pour véhicules de collection intitulé «Rallye du Marquenterre historique et touristique».

VEHICULES ADMIS

-Véhicules admis à prendre le départ / 2 catégories :

C1 : Carrosses de collection = véhicules VP éligibles collection et fabriqués d'avant guerre 1945 jusqu'à 1987

C2 : Carrosses sport-prestige = véhicules VP, coupés ou cabriolets ou sport fabriqués après 1987 et nombre de véhicules limité.

nb : les véhicules devant être restés au plus près de leur configuration d'époque, les organisateurs s'autorisent à refuser tout véhicule non adapté à l'esprit de la manifestation

Les véhicules doivent être en tous points conformes au Code de la route et les participants doivent veiller au bon état général de leur automobile.

CONDUCTEUR

· Le propriétaire du véhicule certifie que celui-ci est bien en conformité avec les exigences du contrôle technique, et fait l'objet d'une police d'assurance et d'une carte grise réglementaire.

· Le (ou les) conducteur(s) certifie ne faire l'objet d'aucune suspension de permis de conduire, et renoncera à participer à la manifestation s'il se trouvait dans cette situation.

· Tout au long du parcours, les participants s'engagent à respecter le code de la route et les limitations de vitesse en vigueur ainsi que les consignes de prudence inscrites dans le carnet d'itinéraire, dans le respect du code de la route sur routes ouvertes à la circulation publique.

· Pendant la durée de conduite et lorsque le participant est une personne morale ou lorsqu'il ne fait pas partie de l'équipage, toutes ses obligations et responsabilités incombent en totalité, solidairement et par indivis, au pilote déclaré sur le formulaire d'inscription.

DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement s'élève à 70 euros pour un équipage de 2 personnes et leur véhicule.

Inclus : 1 plaque rallye, 1 carnet d'itinéraire, restauration pour 2 personnes (accueil matin, déjeuner, 1 collation) Trophées et champagne pour les héros du jour

ASSURANCES

· Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Le participant dégage totalement la responsabilité des organisateurs en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir à cause de son véhicule ou de son fait durant la manifestation.

EXCLUSION durant la manifestation (sans remboursement des frais d'engagement) :

- Non respect du règlement en ce qui concerne la sécurité, conduite dangereuse, manœuvre déloyale ou incorrecte,
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, les autres participants ou les usagers du parcours.

RECLAMATIONS :

La manifestation étant placée sous le signe de la bonne humeur, aucune réclamation ne sera acceptée.

DEPART - ITINERAIRE

· Départ à 09H00, Place de Verdun à RUE. L'itinéraire est indiqué dans un carnet d'itinéraire sous forme d'un fléché métré, lecture de haut en bas. Les distances sont indiquées en mètres. Le parcours est de 152,80 km environ divisé en 2 étapes.

ASSISTANCE : Toute intervention de dépannage ou remorquage sera à la charge du participant et sous son entière responsabilité.

APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

· Par le fait d'apposer leurs signatures sur le formulaire d'inscription, le pilote ainsi que les membres de l'équipage se soumettent aux dispositions du présent règlement et du Règlement Techniques et de Sécurité des Rallyes sur routes ouvertes 27-06-2011 V2. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

RECOMPENSES

· Afin de récompenser les équipages les plus précis et perspicaces sur le parcours, les copilotes compléteront des feuilles de vérification de passage remises au départ. Celles-ci sont à rendre impérativement à l'arrivée de chaque étape. Les meilleurs équipages de chaque catégorie se verront remettre chacun un trophée souvenir et une bouteille de champagne. En cas d'égalité, le participant ayant le véhicule le plus ancien l'emportera.